

GUINEE-BISSAU

Comissão Nacional de Eleições

Procedimento de Recurso Eleitoral
Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral

Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral

Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral

Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral

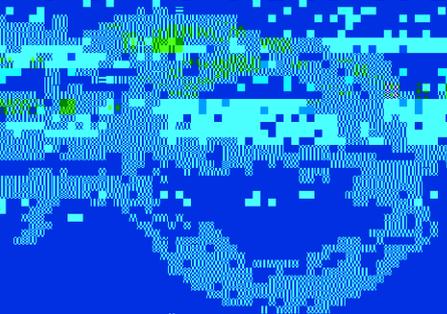
Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral

Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral

Comissão Nacional de Eleições

Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral

Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral



Artigo 11.º do Regulamento Eleitoral



République de Guinée-Bissau
Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Direction Générale des Forêts et Faune
Organe National de Coordination

RAPPORT NATIONAL DE GUINÉE-BISSAU

-2030

Forum des Nations Unies sur les Forêts (UNFF)

Bissau, 29 Novembre 2019

- b) De soumettre, dans un fichier électronique distinct, une version numérisée de la lettre officielle signée du ministère compétent transmettant leur rapport, ou une note verbale émanant de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ;
- c) Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, de

Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et cibles associées²

Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en

ii) Mesures institutionnelles

iii)

iv)

d) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 1, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

e) Autres observations concernant l'objectif 1 :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et cibles associées⁵

Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts

Cibles associées

- 2.1 Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts
- 2.2 Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 2.3 Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales
- 2.4 Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres
- 2.5 Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la

b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le (v)-29e |

f) Autres observations concernant l'objectif 2 :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 3 et cibles associées⁶

Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

Cibles associées

3.1

iii) Mesures financières

iv) Mesures techniques et scientifiques

b)

d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 3 dans votre pays ?

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 3, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

f) Autres observations concernant l'objectif 3 :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et cibles associées⁷

Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques

Cibles associées

4.1 Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

4.2 Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

4.3 Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

4.4 Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

4.5 Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

⁷ L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, ainsi que de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 19, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 h) a.7 al., e 7

Questions

4. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la

2 à 5 ans

5 à 10 ans

10 à 20 ans

Plus de 20 ans

Objectif mondial relatif aux forêts n° 5 et cibles associées⁸

Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à es Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au

Cibles asso

f) Quels types de mécanismes sont en place pour associer les parties prenantes à la formulation, à la planification et à l'application de politiques relatives aux forêts et à leur gestion durable ?

Veillez préciser (250 mots maximum) :

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.4

g) Des mécanismes sont-ils en place pour associer le secteur forestier à la coordination intersectorielle entre les organismes publics chargés de l'aménagement du territoire et du développement ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et cibles associées⁹

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 6, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (critères et indicateurs)

c) Des ensembles de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts sont-ils utilisés dans votre pays ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le type d'ensemble utilisé :

Ensemble national ou infranational

Ensemble régional ou international¹⁰

Autre (veuillez préciser) :

À quelles fins les critères et indicateurs sont-ils utilisés ? (Plusieurs réponses possibles)

Pour générer des informations destinées aux rapports nationaux sur l'état et la gestion des forêts

Pour suivre et évaluer l'état et la gestion des forêts

Pour examiner et concevoir des politiques forestières nationales et des outils connexes aux fins de la gestion durable des forêts

Pour communiquer avec la société et dialoguer avec les parties prenantes

Pour faire rapport sur les forêts aux organisations régionales et internationales (veuillez préciser) :

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (communication et sensibilisation)

d) Depuis 2015, des mesures ont-elles été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour promouvoir une meilleure compréhension et prise de conscience de la gestion durable des forêts et pour communiquer sur le sujet ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.5

e) Des mesures ont-elles été prises par votre gouvernement pour associer les grands groupes et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250

Veillez préciser brièvement :

b) Quelles mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
-------------------	-------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------	---

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
					Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 11

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
					touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (2008-2018) et avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
8 Biomasse aérienne des forêts	4. Fonctions productives des ressources forestières	Tonnes par hectare	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie^a</i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
infranational forêts	institutionnel			ressources forestières mondiales de la FAO	cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
18 plateforme nationale ou infranationale multipartite favorisant la participation à politiques forestières	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
19 Part de la zone forestière soumise à un plan de gestion à long terme	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.3 et 3.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 7 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
20 Superficie de la zone forestière certifiée dans le régime indépendant de certification de la gestion forestière	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et des cibles 1.3 et 3.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Indicateur AMCID 192/L

^a Catégorie 1 : la méthode est au point et des données sont produites. Catégorie 2 : la méthode est au point mais les données posent problème. Catégorie 3 : la méthode et les données posent problème.
